

**AVIS AUX PORTEURS DES FCP**

**ECUREUIL HARMONIE**

**ECUREUIL TONIQUE**

Paris, le 2 Avril 2026

La directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024, qui modifie les directives AIFM et OPCVM (UCITS), prévoit le déploiement généralisé des outils de gestion de liquidité dans les OPCVM et FIA européens.

L'objectif de ce texte est d'améliorer et d'homogénéiser l'utilisation de ces outils au sein de l'Union Européenne et permettre ainsi une meilleure protection des investisseurs en cas de crise ou de tensions sur les marchés.

Dans ce cadre, et au regard de la nature des fonds listés ci-dessus, la société de gestion a fait le choix de compléter le mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) déjà présents dans ces fonds, en intégrant un mécanisme « anti-dilution » consistant en des droits d'entrée et de sortie ajustables acquis au fonds, qui permettent l'ajustement des droits d'entrée et de sortie à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif du fonds est positive (respectivement négative) de manière à réduire pour les porteurs de parts présents dans le fonds le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif (souscriptions/rachats).

Ce mécanisme a ainsi pour objet de protéger les porteurs de parts qui demeurent dans le fonds en leur faisant supporter le moins possible ces coûts de réaménagement. La dilution peut en effet se produire lorsque le fonds engage des coûts de transaction (ex. frais de courtage, taxes notamment) pour acquérir ou céder ses investissements en réponse à une activité nette de souscription ou de rachat, ce qui peut réduire la valeur des actifs du fonds et affecter sa valeur liquidative par part.

**Ces modifications entreront en vigueur le 10 avril 2026.**

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC), prospectus et règlements) des OPC est disponible auprès Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

E-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)

